

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

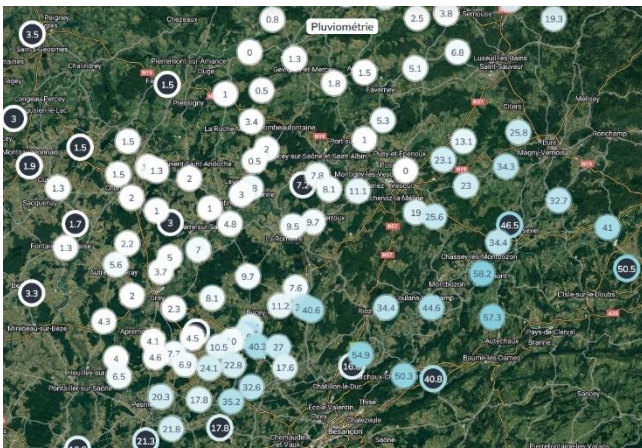
Registre national des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) ([cliquez](#))



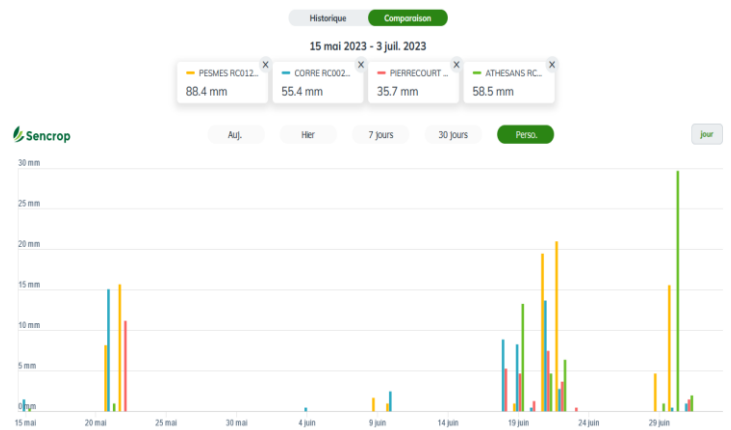
METEO

Cette fois c'est sur une ligne Pesmes Lure qu'il est tombé de 20 à 50mm. Sur le reste de la Franche-Comté, il n'a quasiment pas plu.

Pluviométrie de la semaine - Sencrop



Pluie au 4 coins de la Haute-Saône depuis le 15 mai



Site info-sécheresse ([cliquez](#))

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





Récoltes

Les récoltes sont en cours : orges, colzas, blés sur sols superficiels. Seuls les blés en sols profonds sont parfois encore verts.

Conseils Terres Inovia



Récolter des graines à 9 % d'humidité est important. Si les graines sont trop sèches, vous perdez du rendement !

La présence de tiges vertes est un indicateur de sous-maturité à ne pas négliger. Il existe en effet un risque de pertes importantes liées aux siliques basses non battues car non mûres.

Colza récolté trop tôt



ECHANGE PAILLES – FUMIERS et autres effluents

Voir bulletin Agrosaône N° 21.



MAIS

Stade et état des cultures

Les maïs poussent là où il pleut. Premiers panicules visibles.

Beau maïs – 1.8 m



Maïs ACS



Le maïs n'aime pas le ray-grass



Maïs ACS avec passage de strip till...



... sans passage de strip till

Carences

On observe parfois des **carences en potasse** sur maïs. Les 2 parcelles les plus touchées sont des argiles fortes. L'an dernier, la parcelle la plus touchée était également très argileuse.

Ces carences sont induites par la carence en eau.

L'an dernier, après correction avec un apport de KCl sur une parcelle très carencée (argile également), il n'y a pas eu de différence notable entre témoin et apport d'engrais minéral. L'idéal est d'agir en préventif, par exemple en localisé.

Les apports en foliaire n'apportent pas suffisamment d'unités pour corriger la carence.

Carence sévère...



...là où le maïs est vert, le sol est noir de compost de l'an dernier



Carence visible début juin...



...début juillet, le maïs est à nouveau vert après le retour des pluies



DIAGNOSTIQUER LES CARENCES SUR MAÏS ([CLIQUEZ](#))

Accidents des cultures - Reconnaître les carences et intoxications sur maïs

A partir du stade 3-4 feuilles, la plante de maïs ne dépend plus des réserves du grain, c'est donc le moment où des troubles liés à des carences peuvent se manifester. Identifier ces carences permet d'entreprendre de possibles apports correctifs pour minimiser leur impact sur le rendement. Encore faut-il faire le bon diagnostic ! La cause principale d'une carence peut en effet être masquée par des troubles liés au climat, l'agronomie, ou des déséquilibres alimentaires. Les symptômes peuvent aussi être variables selon les variétés.

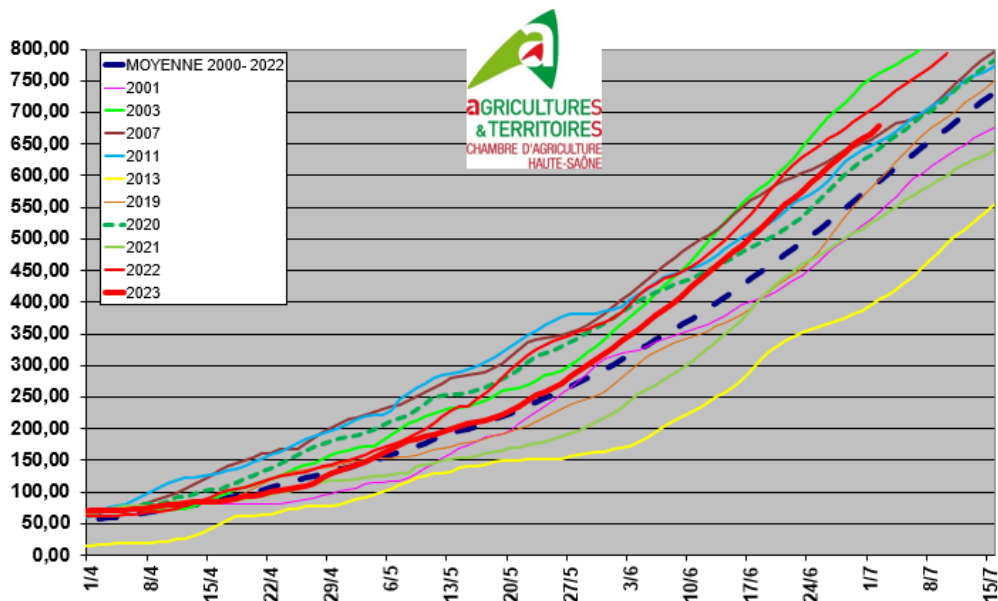
12 MAI 2022



Pyrale

Avec une température cumulée de 700°C, le pic de vol monovoltin est atteint.

Somme des températures base 10 (données Météo France)
Station TAVAUX - Modèle PYRABAC



Sur le terrain

Le dépôt de ponte reste modeste, on trouve des pontes sur 8% des pieds dans une parcelle située dans un secteur habituellement à risque.

Les premières larves de pyrale plurivoltines se baladent. On trouve des morsures avec présence de sciure sur moins de 10% des plantes.

Ponte entre morsures de larves

Larve de 1 cm, issue des premières pontes de pyrales plurivoltines qui ont eu lieu début juin. Les larves cherchent à atteindre le panicules encore caché par les feuilles enroulées.



Conseils

Quels peuvent être les niveaux de risque pyrale cette année ?

Le risque semble plutôt faible cette année. Les pontes sont actuellement peu nombreuses, les morsures de larves sont également peu nombreuses dans les zones à risque. Par ailleurs, il n'y avait quasiment pas de larves de pyrales dans les maïs à l'automne 2022.

Comment identifier les parcelles à risque ?

Celles où l'on trouve 10% à 15% de pieds avec présence de trous ou sciure sur les feuilles (voir photos page précédente).
Cette observation est à réaliser maintenant.

Quels maïs traiter si besoin ?

Le traitement visera uniquement les maïs destinés à être récoltés en grain.
Le traitement du maïs ensilage est inutile.

Quand traiter et avec quel produit ?

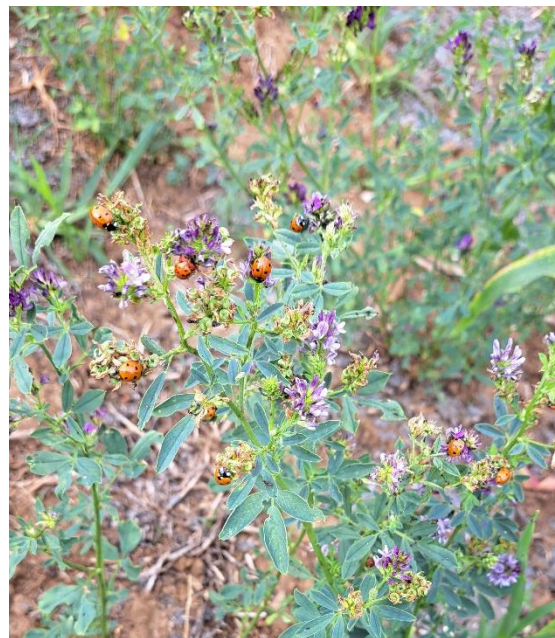
Si besoin, la période de traitement pourra débuter à partir du 1^{er} juillet.

Si traitement à la date optimale en liquide avec pulvé, **privilégier la spécialité [CORAGEN](#)**, spécialité très sélective des auxiliaires.

Prévoir [CORAGEN](#) 0.1 L/Ha si traitement dans les jours qui viennent.

Les microhyménoptères sont extrêmement nombreux dans les maïs ! Une application de pyréthrianoïdes liquides risquerait de les tuer et de laisser le champ libre à la pullulation de pucerons

Coccinellier dans un maïs



Dates de récolte des maïs

Voir Agrosaône N°22



SORGHO

Stade et états des cultures

Les sorghos qui ont reçu de l'eau poussent. Stade 2 à 8 feuilles.

Si semis de sorgho en seconde culture après orge, l'idéal est de décaler le semis pour pouvoir détruire mécaniquement les repousses.



Couverts – CIVE - Méteils – Luzerne – Fourrages – Cultures dérobées

COUVERTURE DES SOLS

➤ La couverture des sols :

La couverture des sols durant l'automne, **obligatoire en zone vulnérable**, est possible de plusieurs façons :

- soit par une culture d'hiver,
- soit par une **Culture Intermédiaire Piège A Nitrates** (légumineuses pures interdites) ou une culture dérobée, avant une culture de printemps. Les cultures intermédiaires sont à implanter rapidement après récolte et au plus tard le **10 septembre**.
- soit, entre deux cultures de printemps si récolte avant le 10 septembre, à la suite des maïs ensilage ou grain, sorgho ou tournesol, par le broyage et l'enfouissement des cannes dans les quinze jours suivant la récolte,
- soit par des repousses de colza denses et homogènes spatialement entre un colza et un blé (présence pendant un mois obligatoire),
- soit par des repousses de céréales, denses et homogènes spatialement, dans la limite de 20% des surfaces en interculture longue à l'échelle de l'exploitation.

Dans le cadre de la PAC, hors zone vulnérable et dans le cas d'intercultures longues, le couvert doit être présent 6 semaines entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre et celui-ci peut être semé ou constitué de repousses, de mulch, de cannes ou de chaumes

➤ Cultures dérobées et fixatrices d'azote (éléments favorables à la biodiversité)

L'option jachère ukrainienne vous permet généralement d'être exonéré du semis des couverts.

Si vous avez choisi de semer des couverts, ils doivent être présents pendant 8 semaines du 6 août au 1^{er} octobre 2022.

Avec la nouvelle PAC, l'usage de produits phytopharmaceutiques est toujours interdit sur les cultures dérobées ou fixatrices d'azote : plantes fixant l'azote, cultures dérobées ou à couverture végétale.

Si vous installez une luzerne en 2023 pour la valoriser en IAE en 2024, vous pouvez la désherber jusqu'au 31/12/2023. Aucun phyto ne sera autorisé en 2024.

Jachère : dates de présence obligatoire : du 1^{er} mars au 31 août 2023.

Interdiction d'entretien du 1^{er} mai au 10/06.

Jachère mellifère : dates de présence obligatoire : du 15 avril au 15 octobre 2023.

Plantes fixant l'azote : interdiction d'usage de phytos entre le semis et la récolte ou remplacement.

Voir notice PAC (CLIQUEZ)

Dossier PAC • campagne 2023

**Déclaration des éléments favorables à la biodiversité
BCAE 8 - Ecorégime
(Métropole et DOM)**

L'intérêt des couverts végétaux n'est plus à démontrer !

Essai couvert avant tournesol : les bandes claires sont les bandes de couvert sans légumineuses et sol nu. (photo du 28/06/2023)



Quelques conseils pour l'implantation des couverts :

Date de semis

- Etant donné qu'un certain nombre d'entre vous n'ont pas d'impératif en termes de dates de semis, profitez pour décaler le semis et faire lever au maximum les graminées (ray grass...) et repousses de céréales. Beaucoup de couverts ont été détruits à l'automne dernier car étouffés par des plantes non désirées...
- Dans les secteurs secs à très secs, inutile de se précipiter pour semer, attendre le retour des pluies, cela évitera l'envahissement de la parcelle par graminées, repousses de céréales et chénopodes qui graineront.

Couvert envahi de ray-grass et blé



Couvert envahi de repousses d'orge



Couvert envahi de chénopodes



Travail du sol

- Limiter au maximum les grattouillages pour ne pas assécher le sol.
Si semis sur sol frais, le semis direct permet de positionner la graine semée dans le frais et de laisser les graines des plantes non souhaitées en surface. On favorise ainsi la levée du couvert.
Le semis juste après déchaumage risque de faire lever les graines du couvert et les graines des plantes non désirées en même temps. Décaler alors le semis du couvert

Densité de semis

- Semer épais !

Choix des espèces, voir [Agrosaône N°9 du 28/03](#) page 18

Vous pouvez également y associer par exemple du trèfle violet ou luzerne pour installer une culture fixatrice d'azote pour 2024.

Colza opportuniste

- Il est possible de semer du colza avec le couvert et ainsi garder le colza s'il est bien installé
Associer par exemple du trèfle Alexandrie, sarrasin, Nyger, fenugrec ou féverole au colza. Eviter lin et phacélie.
L'investissement dans les semences doit être le plus faible possible !
Vous pouvez également y associer par exemple du trèfle violet ou luzerne. Si les légumineuses sont prédominantes, ce mélange MLC est éligible aux aides légumineuses mais non éligible BCAE8 du fait des traitements phytosanitaires.




Espèces autorisées dans les couverts

ASTERACÉES	FABACÉES	GRAMINÉES (Poacées):
Nyger	Fenugrec	Avoines
Tournesol	Féveroles	Brôme
BORAGINACÉES	Gesses cultivées	Dactyles
Bourrache	Lentilles	Fétuques
BRASSICACÉES	Lotier corniculé	Fléoles
Cameline	Lupins (blanc, bleu, jaune)	Millet jaune, perlé
Chou fourrager	Luzerne cultivée	Mohas
Colzas	Méililots	Pâturin commun
Cresson alénois	Minette	Ray-grass
Moutardes	Pois	Seigles
Navet, navette	Pois chiche	Sorgho fourrager
Radis (fourrager, chinois)	Sainfoin	X-Festulolium
Roquette	Serradelle	HYDROPHYLLACÉES
POLYGONACÉES	Soja	Phacélie
Sarrasin	Trèfles	LINACÉES
	Vescès	Lins

➤ **Les épandages d'été :**

L'épandage d'effluents sur les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est possible. Le tableau suivant stipule les périodes d'interdiction des épandages de fertilisants, qui s'applique à cette période d'interculture, ainsi que les conditions spécifiques d'épandage sur CIPAN.

CALENDRIER ET REGLES D'EPANDAGE DES FERTILISANTS EN ZONE VULNERABLE AUX NITRATES DE HAUTE-SAONE
applicable à partir de juillet 2018, en application du 6e programme d'actions de la Directive Nitrates

 1 cellule représente une quinzaine
 périodes d'interdiction fixées par le programme d'actions national et régional
 périodes d'épandage soumises à condition

Calendrier des interdictions en zone vulnérable			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Cultures	Types de fertilisant	type												
Soils non cultivés	Tous	1,2,3	[Red cells]											
Cultures d'automne sauf colza	Fumiers, compost	1	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]
	Lisier, fiente, boves	2	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]
	Engrais minéraux	3	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]
colza d'automne	Fumiers, compost	1	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]
	Lisier, fiente, boves	2	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]
	Engrais minéraux	3	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]
Culture de Printemps précédée de CIPAN ou Dérobée	Fumier compact, compost	1	a									a	a	a
	autres Fumiers	1	b									b	b	b
	Lisier, fiente, boves	2	b	b	mais				b	b	b	b	b	b
	Engrais minéraux	3							2	2	2	2	2	2
Culture de Printemps NON précédée de CIPAN ou Dérobée	Fumier compact, compost	1	4						4	4	4	4		4
	autres Fumiers	1												
	Lisier, fiente, boves	2			mais				3	3	3			
	Engrais minéraux	3												
Prairies de plus de 6 mois	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2	3	3									3	3
	Engrais minéraux	3												
cultures maraichères	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2												
	Engrais minéraux	3												
vergers, pépinières forestières, horticoles et ornementales	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2												
	Engrais minéraux	3												
Vignes	Fumiers, compost	1							c	c	c	c	c	c
	Lisier, fiente, boves	2							d	d	d	d	d	d
	Engrais minéraux	3												
autres cultures pérennes, porte-graines	Tous	1,2,3	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	

- a : L'épandage est possible sur la CIPAN ou la dérobée si elle n'est pas détruite durant au moins 20j après l'épandage
- b : Les effluents peuvent être épandus durant les 15 j précédant l'implantation de la CIPAN et jusqu'à 20 j avant sa destruction
- a et b : Le total des apports avant et sur CIPAN est limité à 40kg d'azote efficace par hectare, sur dérobée à 70 kg
- c : l'épandage est possible après les vendanges
- d : l'épandage d'effluents viii-vinicoles est autorisé après les vendanges
- 2 : Un apport d'engrais à l'implantation de la culture dérobée est autorisé sous réserve de calcul de la dose prévisionnelle d'azote pour la culture dérobée dans le plan de fumure
- 3 : L'épandage des effluents peu chargés est autorisé dans cette période dans la limite de 20 kg d'azote efficace/ha sur prairies et 50kg jusqu'au 31 août sur culture
- 4 : L'épandage, dans le cadre d'un plan d'épandage, de boves de papeteries ayant un C/N supérieur à 30 est autorisé dans ces périodes, sans implantation d'une CIPAN ou d'une culture dérobée, sous réserve que la valeur du rapport C/N n'ait pas été obtenue à la suite de mélange de boves issues de différentes unités de production

Les périodes d'interdiction ne s'appliquent pas à l'irrigation, à l'épandage de déjections réalisé par les animaux eux mêmes, aux cultures sous abris, aux compléments nutritionnels foliaires, à l'engrais minéral phosphaté NP-NPK localisé en ligne au semis des cultures d'automne dans la limite de 10 kg de N/ha.

Les prairies de moins de six mois entrent, selon leur date d'implantation, dans la catégorie des cultures implantées à l'automne ou au printemps.

Il est interdit d'épandre sur sol enneigé et d'épandre des effluents liquides ou des engrais sur sol gelé en surface ou pris en masse.

L'épandage de tous les fertilisants azotés est interdit en zone vulnérable sur les sols détremés et inondés.

L'épandage des engrais minéraux azotés est interdit en zone vulnérable à moins de 2m des berges des cours d'eau et sur les bandes enherbées

L'épandage des fertilisants azotés de types I et II est interdit en zone vulnérable à moins de 35m des berges de cours d'eau;

cette limite est réduite à 10 m lorsqu'une couverture végétale permanente de 10 m et ne recevant aucun intrant est implantée en bordure du cours d'eau.

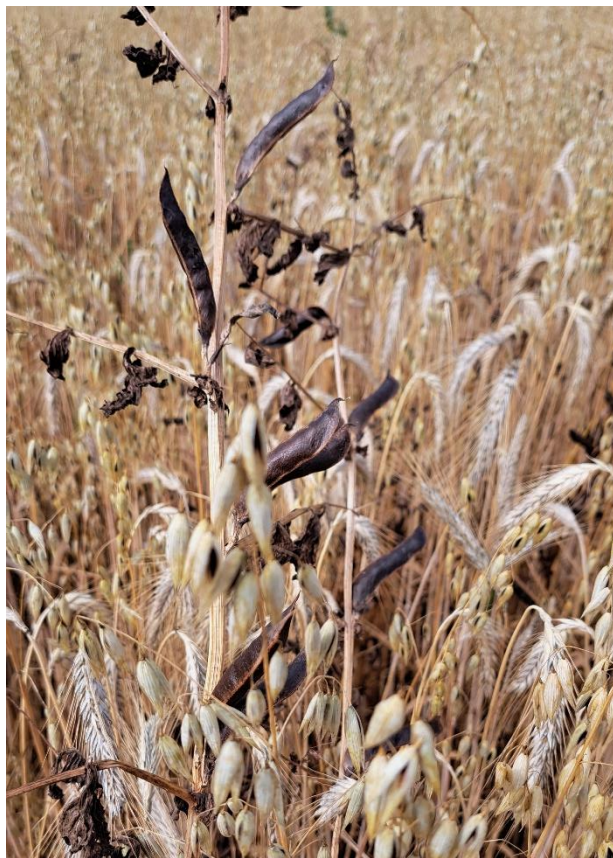
METEILS

Les méteils grains mûrissent

Triticale -féverole



Triticale – avoine – vesce de Narbonne vesce commune



Graines de vesce de Narbonne



Graines de vesce commune



Graines de vesce velue

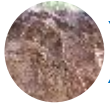


Avoine qui a repoussé après récolte ensilage – récolte en grain imminente



A gauche, orge qui a repoussé après récolte ensilage – récolte en grain imminente





PREPARATION DES SOLS avant semis de colzas

Voir Agrosaône N° 22.

Epandage du fumier avant colza



Ambrosies



Surveillez vos parcelles de soja, tournesol, maïs. Les ambrosies peuvent être présentes.

Voir Agrosaône N° 22.



La vidéo de la semaine

Les marchés agricoles ([cliquez](#))

Le Direct
Marchés

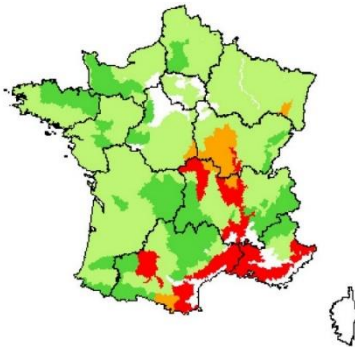
PROGRAMME

1. Les marchés agricoles
2. Point d'actualités
3. Analyse de marché au 30 juin 2023
4. Point stratégie Récolte 2023 et Récolte 2024
5. Point Appros
6. Vos questions

The screenshot shows a video player with a play button icon. The background of the video is a landscape with a field and a small structure. On the right side, there is a vertical stack of three small video thumbnails showing different people.



Bilan pousse de l'herbe début d'année



Source : Agreste - Isop - Météo-France - INRAE

- Absence de données
- Déficit important : 75 % et moins ;
- Déficit faible : de plus de 75 % à 90 % ;
- Normale : de plus de 90 % à 110 % ;
- Excédent : plus de 110 %.

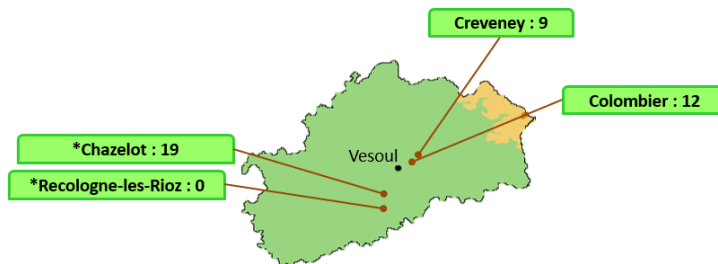
Agreste a publié les résultats de la pousse cumulée d'herbe depuis le début d'année : les résultats sont dans la normale pour la Haute-Saône. En effet le démarrage a été très bon, le mois d'avril plutôt pluvieux ainsi que les beaux jours qui ont suivi ont permis une bonne pousse ! (cf. courbes de la croissance d'herbe à la fin de la rubrique).

Les pluies de ces derniers jours ne pourront que faire du bien à la végétation : attention au pâturage à ne pas vouloir rentrer dans des parcelles reverdies mais qui ont peu de hauteur d'herbe, c'est là que vous risquez fortement de pénaliser votre prairie pour l'été et la reprise à l'automne !

Le schéma ci-dessous rappelle les critères d'entrée et de sortie dans les parcelles de pâturage :

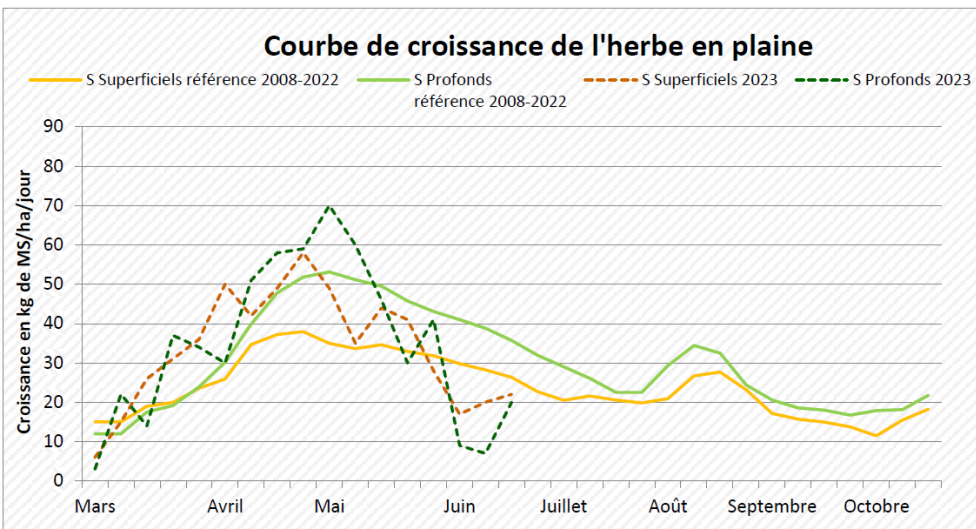
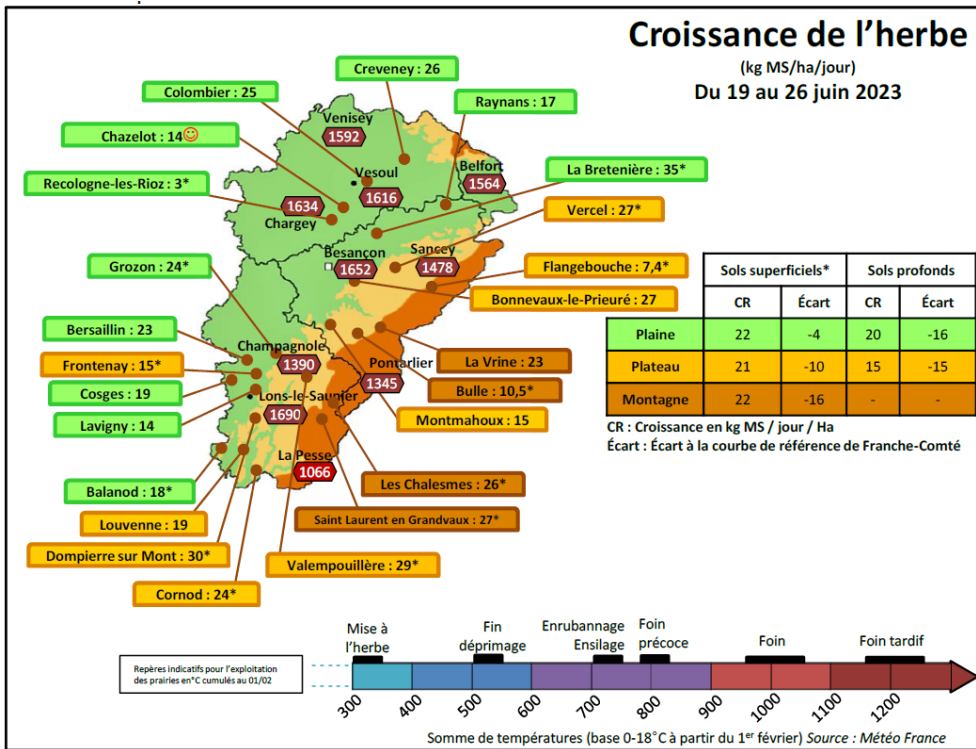
	En début de saison		Pendant la saison	
Pâturage : entrée/sortie ou fauche	Mise à l'herbe	Entrée dans une parcelle	Sortie d'une parcelle	Orienter vers la fauche
Hauteur d'herbe	< 8 cm (cheville)	10-12 cm (bas du mollet)	5 cm (talon)	15 cm (mi-mollet)
Repère visuel				

Croissance du 26 juin au 3 juillet 2023
en kg MS / jour / ha
*croissance sur sol superficiel



Sites mesurés par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, croissances de la semaine. *sites en sol superficiel

Météo de l'herbe en Franche-Comté de la semaine dernière :



Margaux Party (Reboul Salze) – Chambre d'agriculture de Haute-Saône – 03 84 77 14 34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

